



## REGLEMENT RALLYE PHOTOS

Dans le cadre du Géofestival® 2025, le Beaujolais Géoparc mondial UNESCO organise un rallye photos : rendez-vous sur les différents lieux du Géofestival® pour remporter un prix !

### I. 1. Description

Le rallye est ouvert aux photographes non professionnels, à condition qu'ils soient âgés de 18 ans et plus. La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Le rallye est limité aux photos transmises numériquement par mail au Géoparc Beaujolais. Elles seront dévoilées uniquement au jury de sélection puis seront publiées sur les réseaux sociaux du Géoparc Beaujolais.

L'objectif est de faire découvrir le territoire du Géoparc Beaujolais à l'occasion du Géofestival® et d'inciter les participants à se rendre sur les différents lieux du festival et de découvrir l'événement dans sa globalité.

### I. 2. Participation

Le concours se déroulera du 24 au 25 mai 2025. Les participants doivent se rendre a minima sur deux lieux différents du Géofestival® pour pouvoir participer. Plus le nombre de lieux photographiés est important, plus les chances de remporter le premier lot est important.

La participation au rallye photos est individuelle.

Toutes les participations doivent être effectuées par courrier électronique (possibilité de le faire par lien Smash si les photos sont lourdes). Les photos peuvent être envoyées jusqu'au mercredi 28 mai à 20h. Le jury se réunira pour délibérer le jeudi 29 mai

Le nombre de photo est limitée à 2 par lieu du Festival. Prendre une photo dans une des communes du Géofestival® : il faut voir un élément reconnaissable du Géofestival®.

La technique et l'approche du sujet sont libres, en noir et blanc ou en couleur.

### I. 3. Dépôt des photos

La soumission des photos se fait exclusivement au format numérique. Les photos peuvent être envoyées en pièce-jointe ou via un lien de transfert (possible via SMASH) à l'adresse [geopark@pays-beaujolais.com](mailto:geopark@pays-beaujolais.com)

Le nom de chaque photo doit comporter le nom de famille du photographe et le nom de la commune où elle a été prise.

Le format des photographies sera en JPG, sans jamais dépasser une capacité de 6 mégaoctets.

Le mail d'accompagnement des photographies doit comporter les informations suivantes : nom de l'auteur, adresse postale, ville, téléphone, email.

## I. 4. Jury

Le jury sera composé de 5 personnes, dont 2 personnes du Géoparc Beaujolais, un photographe professionnel et deux personnes du comité de pilotage du Géoparc Beaujolais.

Les images seront jugées sur leurs qualités artistiques et techniques et bien entendu sur leur représentation du Géofestival® et la mise en valeur de cet événement dans son environnement.

Il n'y a pas de nombre limite de participants.

La décision du jury sera communiquée directement aux gagnants, publiée sur le site du Géoparc et diffusée sur les réseaux sociaux de celui-ci. Les modalités de remise des prix seront transmises personnellement par courrier électronique.

## I. 5. Prix

Les prix seront répartis selon le nombre de participants.

Liste des prix :

- Un bon d'achat de 50€ à la librairie la Boussole du bois d'Oingt
- Un bon d'achat de 30€ chez RG vitrail
- Un lot de chocolats chez Évocation chocolat
- Un pack découverte Au lavoir du Popey
- Un lot de cartes postales par le calligraphe Yves Dimier
- 6 verres à vin de dégustation
- 6 pots de confiture des cueillettes d'Eddy
- 6 bouteilles de la cave Vignerons des Pierres Dorées
- 1 bouteille de Fleurie 2022 du château des Bachelards
- 6 bouteilles de Brouilly du Domaine Baron Delecluse
- 6 bouteilles du Domaine Frédéric Berne
- Des entrées gratuites pour 2 personnes pour le Musée du Prieuré et le musée Claude Bernard à Saint Julien
- Des visites guidées par l'association des Amis du Vieil Arbresle sur le thème de l'Arbresle médiéval ou une visite sur les pas de M. Philippe
- Une entrée gratuite pour l'une des visites de Diszy
- Des entrées du musée Fossilea
- Un bon cadeau pour une balade accompagnée dans le Beaujolais (2 adultes / 2 enfants)



## I. 6. Assurance

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des fichiers. L'organisateur n'étant pas couvert par une police d'assurance spécifique, les participants souhaitant assurer leurs œuvres doivent le faire de leur propre initiative.

## I. 7. Droits et conditions

Tous les participants conservent leurs droits d'auteur et tous les droits moraux et intellectuels sur leur travail.

Les œuvres reçues pourront être utilisées par le Beaujolais Géoparc mondial UNESCO sur le site web, les réseaux sociaux ou la newsletter du Géoparc, tout en mentionnant le nom du photographe.

Les auteurs des œuvres cèdent gratuitement au Géoparc Beaujolais les droits de reproduction et de communication publique à des fins de diffusion à travers des médias édités par le Géoparc, en mentionnant dans tous les cas le nom de l'auteur.

Aucune autre utilisation ne sera faite des photos sans l'accord de l'auteur, notamment la cession des droits à des sponsors ou à d'autres organismes.

Les participants s'engagent à respecter le droit à l'image des personnes apparaissant sur les photos. Ils doivent avoir l'accord de toute personne reconnaissable sur les photos.

En participant au concours, les photographes certifient que les images envoyées ne portent pas atteinte aux droits des tiers et garantissent l'organisateur contre tout recours (droit à l'image, droit d'auteur, droit des marques, propriété intellectuelle.)

## I. 8. Acceptation du règlement

En participant au concours, les candidats acceptent sans réserve le présent règlement et les principes du concours.

